

## **La Déclaration de Bamako : bilan et perspectives L'AOMF et les Médiateurs de la sous-région**



Le 07 mai 2010 s'est tenue à l'Hôtel Laïco Amitié de Bamako, la *Rencontre Internationale des Médiateurs et Ombudsmans de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Francophones et de la Sous-région sur la Déclaration de Bamako + 10 : Bilan et perspectives.*

La cérémonie d'ouverture placée sous la Haute présidence du Président de la République Amadou Toumani Touré, a commencé par une minute de silence à la mémoire de Monsieur Sékou DOUCOURE, Représentant personnel du Chef de l'Etat au Conseil Permanent de la Francophonie, disparu quelques jours plus tôt.

Dans son allocution de bienvenue, Maître M'Bam Diatigui Diarra, Médiateur de la République du Mali et Trésorière de l'AOMF a rendu un vibrant hommage à Monsieur Sékou DOUCOURE qui avait activement participé à la préparation de la présente rencontre. Elle s'est dite honorée d'accueillir ses collègues sur les berges du Niger, à l'occasion des 10 ans de la Déclaration de Bamako, véritable viatique pour tout pays en quête de démocratie et de bonne gouvernance. Elle a exprimé sa gratitude au Chef de l'Etat qui a accepté de présider la cérémonie d'ouverture des travaux, et de donner ainsi la preuve de l'intérêt des plus hautes autorités maliennes pour la médiation. Avant de rappeler les nouvelles réformes en chantier au Mali qui font une grande place au Médiateur de la République par l'accroissement de ses missions. Mais bien des pays n'ont pas encore de médiateurs, et de nombreuses institutions ne sont pas créées par une loi organique et ne disposent pas par conséquent de l'indépendance et de l'autonomie indispensables à leur travail. C'est pourquoi Me M'Bam Diarra a invité le Chef de l'Etat à plaider la cause des médiateurs auprès de ses Pairs Chefs d'Etat.

Me M'Bam Diarra n'a pas oublié ses prédécesseurs, Me Demba Diallo et Mme Diakité Fatoumata N'Diaye, qu'elle a félicités et remerciés pour le travail qu'ils ont accompli en si peu de temps. Elle a enfin sollicité l'appui du Président de la République pour l'organisation de la prochaine assemblée générale de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs Africains qui se tiendra au Mali en 2012.

Le Secrétaire Général de l'AOMF, Monsieur Jean-Paul Delevoe a lui aussi remercié le Chef de l'Etat et exprimé sa gratitude au Médiateur du Mali pour l'organisation d'un tel événement qui marque l'attachement de tous à la Francophonie et à ses valeurs. Selon lui, il s'agit de faire un bilan des engagements pris en 2000, mesurer le chemin parcouru et évaluer celui à parcourir. Il ne s'agit donc pas d'une réunion d'anniversaire, mais d'auto évaluation, car les engagements ne seraient que des vœux pieux, des déclarations d'intention, s'ils ne se vérifiaient pas dans les faits. Il a enfin invité ses collègues à être des défenseurs contre le refroidissement des relations humaines.

Quant à Etienne ALINGUE, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO), il a, au nom du Secrétaire général de l'OIF, Monsieur Abdou DIOUF, souligné que la tenue de cette rencontre illustre avec éclat l'engagement démocratique des autorités maliennes. Il a mis l'accent sur un certain nombre de principes, à savoir la garantie de l'universalité des droits, l'approfondissement des missions des Médiateurs, leur rôle dans la résolution des crises institutionnelles. Il a salué les récentes évolutions institutionnelles au Mali avant d'assurer que l'OIF qui fête cette année son 40<sup>ème</sup> anniversaire, poursuivra le renforcement des capacités nationales.

Avant de déclarer ouverts les travaux, le Chef de l'Etat s'est félicité de la tenue de cette rencontre à Bamako. Il a rappelé le contexte de l'adoption de la Déclaration de Bamako, il y a 10 ans. Cet instrument juridique de haute portée fait désormais partie des normes de référence au plan international en matière de gouvernance démocratique. La présente rencontre lui offre l'occasion de marquer une fois de plus son engagement pour une Francophonie qui soit à la fois un espace de cohésion, de liberté et de solidarité. En réaffirmant sa foi en la médiation comme moyen efficace de rapprochement et de règlement des conflits, il saluera enfin les réformes politiques en chantier qui font une large place au renforcement des pouvoirs du Médiateur de la République.

Le thème de la 1<sup>ère</sup> table ronde : « *Rôle de l'Ombudsman dans la consolidation de l'Etat de droit et de la gouvernance démocratique* » a été présenté par M. Abraham Bengaly, Directeur de cabinet du Médiateur de la République, chargé de cours à l'Université de Bamako et spécialiste de la Déclaration de Bamako, à travers l'exposé de l'étude qu'il a effectuée sur : « les évolutions dans l'exercice des missions des Institutions de médiation depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako : grandes tendances, contraintes et défis pour la consolidation de l'Etat de droit dans l'espace francophone ». M. Bengaly a fait le bilan des actions réalisées par les institutions de médiation dans l'espace francophone dans la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et à partir des enseignements tirés

de ce bilan, proposé quelques perspectives destinées à alimenter une étude plus approfondie.

Au nom de Monseigneur Paulin POMODIMO, Médiateur de la République Centrafricaine, Monsieur Paul-Blaise BOUBANDE, Directeur de cabinet, a présenté le cadre historique et institutionnel du Conseil National de Médiation, son intervention dans la gestion des conflits politiques et électoraux, notamment les cas spécifiques de conflits électoraux où le Conseil a réussi à réunir l'ensemble des parties prenantes autour d'une même table pour sauver le processus électoral qui se trouvait grippé.

Monsieur Mamadou Chérif THIAM, chargé de mission auprès du Médiateur de la République du Sénégal, a quant à lui, centré sa communication sur « *le Médiateur de la République et la bonne gouvernance* ». Citant Isabelle GUISEL, il définira la gouvernance comme « la manière dont s'exerce l'autorité politique, économique et administrative dans la gestion des affaires ». De façon prosaïque, la gouvernance définit la manière de gouverner, d'administrer. Pour lui, l'Afrique disposait de modes traditionnels éprouvés de médiation et de conciliation, soit « sous l'arbre à palabre », soit auprès des intercesseurs dûment reconnus au sein de la famille, du clan, voire du royaume et au delà. Il conclura que le Médiateur institutionnel est un levier de la bonne gouvernance en ce sens qu'il joue un rôle de veille sur les principes sacrés de la légalité et de l'égalité des actes de l'autorité publique.

Le Médiateur de justice d'Angola, le Dr Paulo TJIPIICA s'est beaucoup appesanti sur la gestion des conflits en Afrique et l'implication des Médiateurs et Ombudsmans dans leur résolution.

Patricia HERDT, chargée de mission à l'OIF a exprimé toute l'attention que l'OIF porte à la présente rencontre. La Déclaration de Bamako est une occasion de dialogue et de concertation entre les différents membres du réseau des Médiateurs. Le chapitre V de la Déclaration de Bamako est le chapitre clé qui prône le suivi de son application, rend le texte normatif et permet à la Francophonie d'adopter des sanctions en cas de rupture démocratique. Il prône le développement des relations entre les différents réseaux de l'OIF et les autres réseaux internationaux non francophones et de culture juridique différente.

Le thème de la 2<sup>ème</sup> table ronde « *La promotion et la garantie des droits de l'homme par le Médiateur, expériences nationales* » a été introduit par Monsieur Zachaël Ky, Secrétaire général du Médiateur du Faso. Selon lui, le Médiateur du Faso est né de la volonté de mettre à la disposition des usagers des services publics, un mécanisme simple pour se faire entendre dès lors qu'ils ont le sentiment que leurs droits sont violés. Dès sa création, le Médiateur du Faso a

reçu pour mission de défendre les droits humains face aux éventuelles dérives des administrations publiques. A ce stade, la question est de savoir si le Médiateur contribue effectivement à la promotion et à la garantie des droits humains. La réponse à cette question est affirmative puisque depuis 1996 où elle a effectivement commencé à fonctionner, l'institution s'est employée à promouvoir et à défendre les droits humains à travers le traitement des réclamations qui lui sont soumises.

Les principaux axes d'intervention sont la promotion par l'information et la sensibilisation des acteurs, l'interpellation des autorités à travers le rapport annuel, l'auto saisine et les audiences foraines depuis 2007. La garantie vise le long terme et concerne les propositions de réformes administratives et législatives.

La communication du Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Togo, M. Koffi Kounté a porté sur *la promotion et la garantie des droits de l'homme par le Médiateur : expérience de la CNDH du Togo* ». La CNDH composée de 17 personnalités élues à un double degré, est la principale institution de l'Etat chargée de la mise en œuvre de la politique des droits de l'homme. A ce titre, elle mène une variété d'actions destinées à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. La CNDH peut être saisie par toute personne physique ou morale victime d'une violation présumée de ses droits. Elle peut également s'auto saisir.

La communication présentée par M. Simon Dogbo NANDJUI, directeur de Cabinet du Médiateur de la République de la Côte d'Ivoire, a porté sur la protection des citoyens contre l'exclusion des droits. Selon M. Nandjui, l'exclusion la plus grave est celle des droits. C'est pourquoi le Médiateur doit mettre en avant la dimension pédagogique pour accroître son crédit auprès des usagers. Les principales typologies des réclamations sont les problèmes économiques et sociaux, les problèmes administratifs, politiques et fonciers et les affaires rares.

Enfin dans la 3<sup>ème</sup> table ronde, le Pr Albert Tévoedjré a fait l'étalage de sa riche expérience dans la médiation internationale. Grâce à sa position de neutralité, à la confiance des différentes parties, il a réussi des médiations qui semblaient être des missions impossibles.

En échos, M. Delevoye qui avait assuré la modération tout au long des travaux, a défini la médiation comme un « *mode de solution des conflits consistant, pour la personne choisie par les antagonistes, à proposer à ceux-ci un projet de solution* ». Il donnera aussi les différentes typologies de la médiation internationale ainsi que l'histoire des règlements des différends. Dans une

société qui construit des barricades et des fossés, le Médiateur construit des passerelles. A ce niveau, il citera l'exemple de l'Association des Ombudsmans du pourtour méditerranéen qui s'est entremis dans la recherche d'une solution dans la crise israélo-palestinienne. Aussi, la qualité de sage du Médiateur peut être utile aux organisations internationales comme l'OIF, l'Union Africaine ou l'ONU pour leur expérience dans les conflits internes ou internationaux, car la médiation est d'abord une méthode efficace pour désamorcer un conflit et renouer le fil du dialogue. Ainsi, l'organisation de réseaux comme l'AOMF permet d'avoir un dialogue et des discussions franches et libres sans arrière pensée politique.

La réunion internationale de Bamako+10 a comblé les attentes. Elle a permis de mettre face à face des acteurs importants du jeu démocratique que sont les médiateurs, et de montrer l'importance du rôle qu'ils peuvent jouer au-delà de leur mission traditionnelle de règlement des litiges qui opposent les citoyens à l'administration. Les médiateurs garantissent l'Etat de droit et les droits de l'homme et sont des acteurs incontournables de la médiation internationale.

La journée s'est achevée sur une note heureuse à la résidence de l'Ambassadeur de France, où au nom du Président de la République Nicolas Sarkozy, Jean-Paul Delevoye a élevé Mme Diakité Fatoumata N'Diaye, Secrétaire Générale du Gouvernement et précédemment Médiateur de la République du Mali, au rang de Chevalier de la Légion d'Honneur.

La Cellule de Communication